

# LE CHIZEROT



Costume féminin d'UCHIZY au XIX<sup>e</sup> siècle

# BULLETIN MUNICIPAL

disette

BULLETIN MUNICIPAL N° 17

SOMMAIRE

	Pages
- Voeux du Conseil Municipal.....	1
- Agriculture.....	2 - 3
- Calendrier des ordures ménagères.....	22
- Club du 3e âge.....	4 - 5
- Commémoration du 11 novembre 1985.....	6 - 7
- Concours (inscription).....	8
- Conseil Municipal du 20/09/1985.....	9 à 12
- " " du 22/11/1985.....	13 à 20
- " " du 27/12/1985.....	21 - 22
- Dons reçus en 1985.....	23 à 26
- Etat Civil en 1985.....	27
- Interventions des pompiers en 1985.....	28
- La Vie Communale.....	29 à 36
- Activités à Uchizy (réunions en 1985).....	37
- Urbanisme (constructions).....	38
- Véhicules automobiles (arrêté).....	39
- Rire c'est la santé.....	40
- Photos - souvenirs.....	41 - 42



BULLETIN MUNICIPAL

N° 17

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL  
vous adresse ce 17 ème bulletin  
en ce premier de l'an 1986.

Il vous présente ses  
meilleurs voeux de bonne et  
heureuse année ; surtout une  
bonne santé et vous assure de ses  
sentiments les meilleurs.

= ° = ° = ° = ° =

H.J.

A G R I C U L T U R E

Les déclarations de récoltes de vin en 1985, enregistrées en mairie avant leur envoi à la Direction Générale des Impôts sont les suivantes :

Superficie en vigne

- Vin ordinaire.....	1 ha 46 a 02
‡ Vin A.O.C.....	28 ha 93 a 20
	<u>30 ha 39 a 22</u>
	=====

Production correspondante :

- Mâcon-Village blanc.....	1 228 hl
- Mâcon-Supérieur blanc.....	31 hl
- Mâcon-Uchizy rouge.....	268 hl
- Mâcon-Supérieur rouge.....	15 hl
- Bourgogne.....	140 hl
- Vin de table blanc.....	8 hl 20
- " " rouge.....	82 hl 50
	<u>1 772 hl 70</u>
	=====

MERCI A NOS VIGNERONS

H.J.

A G R I C U L T U R E

---

DECLARATION OBLIGATOIRES D'EMPLACEMENTS DE RUCHERS

Conformément aux dispositions réglementaires prévues par l'arrêté du 22 février 1984, relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles : "Tout propriétaire ou détenteur de ruches est tenu de déclarer au mois de DECEMBRE de chaque année, les ruches dont il est propriétaire ou détenteur en précisant leur nombre et leurs emplacements, au Préfet, Commissaire de la République, (Direction des Services Vétérinaires) du département de son domicile".

ELAGAGE

M. le Directeur Régional des Télécommunications à DIJON est autorisé à prendre les dispositions utiles pour assurer, dans le Département de SAONE ET LOIRE, le bon fonctionnement des lignes aériennes de Télécommunications.

Les propriétaires riverains sont tenus de couper et d'élaguer les plantations qui présenteraient des branches en saillie dans les rues, sur les routes et chemins et seraient susceptibles de toucher aux fils ; toutefois, cette opération devra être évitée entre le 1er avril et le 30 juin, sauf en cas de nécessité impérieuse de service.

Après mise en demeure notifiée dix jours au moins à l'avance par les soins de l'Administration des Postes et Télécommunications aux riverains qui ne se seraient pas conformés aux prescriptions visées à l'article 2, il sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, aux élagages dont il s'agit.

Signé : Le Préfet  
Commissaire de la  
République

C L U B   D U   3 °   A G E

---

SORTIE D'AUTOMNE

Cette année, notre conseil d'administration a décidé comme but à notre sortie de septembre, la visite guidée de Tournus, un repas à Romenay et pour l'après-midi la visite de quelques cheminées sarrasines et fermes de Bresse.

A 9 H 30, le 25 septembre 1985, Place de la Fontaine, 50 de nos membres prenaient le car Dérangère pour effectuer ce circuit. Monsieur Noël JEANDIN, guide compétent sympathique et bien documenté, nous attendait devant l'abbaye St Philibert où il nous donna des explications sur sa construction, les détails de son architecture et ses principales particularités. Ensuite, en car ce fut le tour de la ville avec explications sur les différentes constructions : maison de retraite des Sept Fontaines, manufacture métallurgique, gendarmerie, hôpital et château de Belnay, collège agricole, Greuze Folies, château de Venières, maison religieuse de Jonchet, les bords de Saône et en route pour Romenay (par Cuisery) où à l'hôtel du Centre, un copieux et succulent repas nous attendait.

Bien restauré, à 15 H, toujours accompagné de notre guide nous reprenons le car pour la visite de curieuses et imposantes cheminées sarrasines, en particulier celles des fermes de la Forêt et du Planons.

Le retour s'effectua par Bâgé le Chatel, Pont de Vaux, Fleurville avec quelques chansons anciennes.

Sortie très intéressante, réussie et approuvée par tous les participants.

Henri MICHEL

CLUB "RENCONTRES ET SYMPATHIES"

Réunion du 18 décembre 1985

Le 18 décembre dernier suivant la tradition, les membres du Club se sont réunis pour fêter Noël et déguster la bûche de circonstance. M. le Maire, M. LEGRAND notre doyen (98 ans) et Mme PRADIER notre doyenne (90 ans) étaient présents.

Grâce à la générosité des commerçants locaux (Canard, Vernet, Bourgeois, Guichon, G.A.E.C. Talmard, et la Cave Coopérative de Chardonnay) tous ont pu se régaler dans la joie.

Madame la Présidente avait bien organisé la fête et préparé un petit cadeau pour chacun.

A l'occasion de ses noces d'or, M. Paul MAIRE nous avait offert le mousseux.

C'est avec regret et malgré la bonne ambiance que la nuit venue, il a fallu se séparer.

Le Conseil d'Administration remercie bien vivement tous les donateurs.

La prochaine réunion aura lieu le 8 janvier 1986.

A TOUS BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1986.

Henri MICHEL

COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DE LA GUERRE 14-18

---

La cérémonie de la victoire du 11 novembre 1918 s'est déroulée en présence d'une foule nombreuse.

Rassemblés à 10 H 30 dans la cour de la mairie, les Anciens Combattants de 39-45, (les Anciens Combattants de 14-18 ayant été rapatriés dans l'au-delà, à l'exception de 3 survivants) de l'A.F.N., la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, les membres du Conseil Municipal, des présidents des sociétés locales et de leurs adhérents; se sont rendus dans la salle de classe où est installé le tableau des enfants de la Commune "morts pour la France".

A l'appel des noms, par M. Michaud, directeur des écoles publiques, les écoliers ont répondu 65 fois "Mort pour la France". Ensuite, une enfant du C.M.2, Magali TALMARD a lu avec émotion : "CEUX DE VERDUN" de Henri POURRAT

"Rappelons-nous tous en commun, faisons une chanson sur les gens  
"de l'Auvergne, et sur les soldats de Verdun.  
"Jeunesses du village ou vieilles de la lande, dites, vous en  
"souvenez-vous ?  
"C'est en ces jours de mars que la douleur fut grande, dans les  
"métairies de chez nous.  
"Car depuis ces jours-là, combien de pauvres femmes, près de leur  
"tison qui s'endort, ne seront jamais plus joyeuses dans leur âme,  
"à cause de ceux qui sont morts !  
"Il faut dire pourtant nos hommes et la guerre, car l'horreur  
"passe, mais l'honneur, l'honneur ne passe pas, et reste que sur  
"terre, la vraie gloire est le pain du coeur".

Le Maire lut ensuite le message de M. Jean LAURAIN, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre, à savoir :

"Il y a 70 ans, c'était l'année 15 pendant  
"laquelle les pertes furent énormes, ce furent, pour les Français,  
"349 000 tués, plus qu'en 1916 qui compta pourtant de terribles  
"batailles."

"A nous aujourd'hui de rendre hommage à tous  
"les combattants pris dans cet engrenage, à nous aussi de rendre  
"hommage à leurs familles, aux vieux parents et aux femmes qui  
"malgré le chagrin de la séparation et de l'inquiétude, faisaient  
"face, Dans nos campagnes, c'étaient les femmes qui, les hommes  
"partis, cultivaient la terre, taillaient la vigne, faisaient la  
"vendange. Ailleurs, elles travaillaient dans les fabriques comme  
"dans les usines d'armement."



"Nous avons un devoir de mémoire. Une nation, pour sa cohésion, pour son identité, pour son unité, a besoin de se souvenir de ses savants, de ses grands hommes, comme de ses soldats."

"Les soldats de 1914-1918 se sont battus comme des braves. Il leur fallait venger l'humiliation de 1870 et rendre à la France, l'Alsace, et la Lorraine. Ils l'ont fait et nous devons, pour toujours, leur être reconnaissants d'avoir sauvé la France."

"Puissent les générations à venir conserver cet esprit de défense au service de la patrie, de la liberté et des droits de l'homme."

"VIVE LA FRANCE".

A l'issue de cette cérémonie, le Maire remit à M. CORNU Henri, la médaille de vermeil des sapeurs-pompiers en récompense de ses 25 années de bons et loyaux services au sein de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Uchizy.

Le cortège se transporta ensuite au Monument aux Morts où une gerbe fut déposée au nom du Conseil Municipal. Une minute de silence fut observée à la mémoire des victimes des guerres. Le porte-drapeau était M. MORIE Raymond titulaire de la Médaille Militaire, Croix de Guerre 39-45 et la Croix de Guerre des T.O.E. Sa garde était M. MICHEL Henri titulaire de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, Croix des Services Militaires, et Chevalier du Mérite Agricole, ainsi que M. CHAFFURIN Michel titulaire de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Croix de Guerre, et la Légion d'Honneur Tunisie-Maroc.

H.J.

CONCOURS D'ADMISSION POUR L'ENTREE DANS LES ECOLES  
PREPARANT AUX DIPLOMES D'ETAT  
D'INFIRMIER - LABORANTIN - MASSEUR-KINESITHERAPEUTE  
-----

Les inscriptions au concours d'admission pour l'entrée dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'infirmier - laborantin - masseur kinésithérapeute, sont ouvertes jusqu'au 28 février 1986, date de clôture pour le dépôt des dossiers. La date d'envoi sera justifiée par le cachet de la poste.

Les notices et dossiers d'inscription peuvent être retirés soit dans les écoles préparant à ces formations, soit auprès des directions départementales des affaires sanitaires et sociales :

- COTE D'OR                    16 - 18 Rue Nodot  
                                      21033 DIJON CEDEX  
                                      Tél. : 80.45.81.51
  
- NIEVRE                        24 Rue de la Préfecture  
                                      58019 NEVERS CEDEX  
                                      Tél. : 86.57.80.25
  
- SAONE ET LOIRE            Cité Administrative  
                                      Boulevard Henri Dunant  
                                      71025 MACON CEDEX  
                                      Tél. : 85.39.55.55
  
- YONNE                         12 Rue de l'Etang St-Vigile  
                                      B.P. 49  
                                      89011 AUXERRE CEDEX  
                                      Tél. : 85.51.31.23

ou à la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Bourgogne 11, rue de l'Hôpital - 21035 DIJON CEDEX - Tél. : 80.45.81.45 - postes 253 et 278.

\*\*\*\*\*

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 1985

Le vingt septembre mil neuf cent quatre vingt cinq à 21 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26/06/1985

L'Assemblée Communale approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26/06/1985.

N° 2 LECTURE DE LA LETTRE SUR L'AMELIORATION DE LA CIRCULATION

Les membres du Conseil, après avoir entendu la lecture de la lettre du 26/06/1985 de la Direction de l'Equipement de Saône et Loire, relative au programme 1986 sur l'amélioration de la circulation avec les recettes provenant du produit des amendes de police, renvoient cette affaire sine die.

N° 3 DROIT DE LICENCE SUR LES DEBITS DE BOISSON

Par lettre du 22/08/1985, le Préfet, Commissaire de la République de Saône et Loire, porte à la connaissance des Assemblées Communales, le texte de la Loi du 11/07/1985, relative aux droits de licence sur les débits de boisson.

L'article 20 de cette Loi précise que les tarifs de licences à partir du 01/01/1985 sont les suivants :

Commune de 1 000 habitants et moins  
25 F au lieu de 125 F selon la Loi de 1984.

Le tarif précédent avait été fixé par l'Assemblée Communale du 16/02/1979, ainsi qu'il suit :

- Droit de licence 120 F x 2 =.....	240,00
- Taxe spéciale pour l'Etat 30 %.....	72,00
	<hr/>
	312,00
	=====

.../...

Le nouveau tarif à compter du 01/01/85 serait le suivant :  
(Loi du 22/08/1985)

- Droit de licence 120 + 25 = 145 F x 2 =.....	290,00
- Taxe spéciale pour l'Etat 30 %.....	87,00
	<u>377,00</u>
	=====

LE CONSEIL :

DECIDE :

De porter à 145,00 F (120 + 25) le droit de licence sur les débits de boisson.

N° 4 PROPOSITION D'ACHAT DE FUSEES PARAGRELES

L'affaire du lancement des fusées paragrêles est de nouveau débattue entre les pour et les contre de cette auto-défense. Il est décidé de confier cette affaire au président du Syndicat Agricole de la Commune, et de contacter M. MATHEY, maire du Villars, président cantonal du Syndicat contre la grêle.

M. PERRUSSET 2e Adjoint, est chargé de cette démarche auprès de M. MATHEY.

N° 5 TUILES A CHANGER SUR LE TOIT DU GRAND LAVOIR

L'Assemblée décide de faire changer les tuiles cassées du grand lavoir par l'entreprise LOCRAY d'Uchizy.

N° 6 QUESTIONS DIVERSES

LE CONSEIL :

1°) A décidé :

a) De faire payer la somme de 500,00 F à M. CORSELLAS Jean-Jacques de Huilly, engagés par la Commune, pour des travaux de déblaiement de 7 épaves automobiles déposées par lui sur un terrain communal, situé au lieu-dit "A l'Aubépin", section ZH n° 9.

b) De louer le hangar de Mme VALERA Claudine "Rue du Bief" à UCHIZY, section C N° 464 pour la somme de 1 200,00 F l'an, payable à terme échu, afin de loger le matériel de la Commune, à la suite de la transformation de leur dépôt actuel en salle communale.

.../...

Dit que le prix de cette location sera indexé sur celui de la construction en vigueur au 1er décembre de chaque année.

c) D'autoriser le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune relative au plan "Informatique pour Tous".

2°) A refusé :

a) De faire paraître, moyennant finances, dans l'annuaire officiel des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, le texte relatif à la publicité sur Uchizy.

b) De prendre en charge les frais de déplacement de 2 poteaux E.D.F. "Rue du Pilon" et "Quart Mallet". Ceux-ci ayant été plantés à tort en dehors de l'alignement imposé par arrêté préfectoral.

3°) A renvoyé :

a) La demande de M. NOUHEN Daniel de Chardonnay, tendant à la résiliation de son bail récemment conclu avec la Commune pour l'exploitation de 9 ha 17 a 52 ca, situés "En Devénay", section ZL n° 75.

4°) A entendu le rapport sur :

a) L'étude par l'Equipement, de l'aménagement de la Place de la Fontaine et, a pris acte de ce que l'Etat prend en charge à 100 % les frais de ces travaux.

b) La lecture de la lettre du président de la Route des Vins "Mâconnais-Tourisme".

c) La situation administrative du dossier de la salle communale.

d) Le compte-rendu du déplacement de la délégation du Conseil Municipal à HARTHAUSEN, pour la plantation de l'arbre dit "de l'amitié".

#### EMPRUNT A MOYEN TERME AUPRES DU C.R.C.A.M. DE SAONE ET LOIRE

Par délibération du 22/02/1985 et du 24/05/1985, l'Assemblée de ce siège a décidé de construire une salle communale en transformant la grange dite "Richy".

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours dans un premier temps à un emprunt.

LE CONSEIL :

.../...

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

1°) Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté après accord de la Direction Départementale de l'Agriculture.

2°) Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses de ce projet.

Montant du devis.....	1 039 917,00
- Subvention F.D.A.E.C.....	100 000,00
- Récupération T.V.A.....	148 957,00
- Fonds propres Commune.....	190 960,00
- Emprunt <sup>à</sup> contracter auprès du C.R.C.A.M. en 1985.....	200 000,00
- Emprunt <sup>à</sup> contracter auprès du C.R.C.A.M. en 1986.....	400 000,00
Soit au total.....	<u>1 039 917,00</u> =====

DECIDE :

1°) De demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Saône et Loire aux conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 200 000,00 F destiné à financer les premiers travaux, et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 1986.

2°) Prend l'engagement au nom de la Commune :

a) D'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

b) De créer et de mettre en recouvrement, pendant la durée du prêt, en temps que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

3°) Le Conseil Municipal confère, toutes délégations utiles à M. Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées, et s'engage à soumettre à l'approbation de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Saône et Loire, la présente délibération.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 1985

Le vingt deux novembre mil neuf cent quatre vingt cinq à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20/09/85

L'Assemblée Communale approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20/09/1985.

N° 2 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985

L'Assemblée répartie de la façon suivante l'avoir ressortant de l'exercice 1984, à savoir :

- section de fonctionnement.....	437 259,36
- " d'investissement.....	110 000,00
	<u>547 259,36</u>
	=====

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses :

Chapitre 60	Denrées et fournitures.....	1 000,00
" 64	Participations et contingents...	2 200,00
" 66	Frais de gestion générale.....	2 800,00
" 83	Prélèvements.....	431 259,36
		<u>437 259,36</u>
		=====

b) Recettes :

Chapitre 82	Produits antérieurs.....	437 259,36
-------------	--------------------------	------------

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses :

Chapitre 21	Acquisition photocopieur.....	23 000,00
" 21	Tenues feu pompiers 1984.....	4 200,00
" 21	Chauffe-eau.....	3 000,00
" 232	Electricité local pompiers.....	5 000,00
" "	Bâtiments Comm. (salle communale)	537 309,00
" 233	Travaux voirie 1984.....	179 550,29
		<u>752 059,36</u>
		=====

b) Recettes :

Chapitre	06	Excédent d'investis. reporté...	110 000,00
"	11	Prélèvements/recettes fonction.	431 259,36
"	142	Produits amende police.....	2 400,00
"	16	Produit emprunt(C.R.C.A.M.)....	200 000,00
"	143	Dotation globale équipement....	8 400,00
			<u>752 059,36</u>
			=====

N° 3 PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE

-----

Les dépenses engagées par la Commune au chauffage du bâtiment mairie-école, appartement de l'institutrice adjointe et l'école maternelle se présentent comme suit :

a) Bâtiment mairie-école :

Reste au 12/11/84			
7100 1 x 230,78	=		16 385,38
Livraison du 14/02/85			
5350 1 x 249,58	=		13 352,53
Livraison du 09/09/85			
3620 1 x 238,62	=		8 638,04
			<u>38 375,95</u>
Reste au 20/11/85			
7000 1 x 238,62	=	-	16 703,40
			<u>21 672,55</u>
		T.V.A. 18,60 %	4 031,09
			<u>25 703,64</u>
			=====

Part à la charge de l'institutrice adjointe :

$$25\ 703,64 : 3 = 8\ 567,88\ \text{F}$$

=====

.../...



b) Bâtiment école maternelle -locaux du 3e âge (pour mémoire)

Reste au 12/11/84			
4200 l x 230,78	=		9 692,76
Livraison du 14/02/85			
3500 l x 249,58	=		8 735,30
Livraison du 09/09/85			
2521 l x 238,62	=		6 015,61
			<u>24 443,67</u>
Reste au 20/11/85			
4000 l x 238,62	=	-	9 544,80
			<u>14 898,87</u>
		T.V.A. 18,60 %	<u>2 771,19</u>
			<u>12 127,68</u>
			=====

N° 4 PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau payée en 1985 par la Commune est la suivante :

1er semestre	$\frac{884,25}{250}$	= 3,54 x 50 m <sup>3</sup>	=	177,00
2ème semestre	$\frac{938,39}{250}$	= 3,75 x 50 m <sup>3</sup>	=	187,50
				<u>364,50</u>
				=====

Moins consommation école primaire-mairie :

Consommation au 20/11/85	72 m <sup>3</sup>
Années précédentes	- 61 m <sup>3</sup>
	<u>11 m<sup>3</sup></u>

$$\left\{ \frac{(3,54 + 3,75)}{2} = 3,65 \right\} 11 \text{ m}^3 \times 3,65 = 40,15 \text{ F}$$

$$364,50 - 40,15 = 324,35 \text{ F}$$

=====

Part à la charge de l'institutrice adjointe : 324,35 F

=====

.../...

N° 5 LOCATIONS COMMUNALES REVISEES POUR 1986

---

LE CONSEIL :

- Vu, les hausses intervenues en 1985,
- Vu, le montant de ces hausses indiqué par les services des prix à Mâcon,

DECIDE :

D'augmenter de 4 % les locations de 1985, à compter du 01/01/86

- garages.....	523,45	x 4 % =	544,00 F
- logement C.C.A.S.	316,00	x 4 % =	328,00 F
- Montagne Combarne.	152,00	x 4 % =	158,00 F

N° 6 DROITS DE PLACE ET PESEES POIDS PUBLICS (demande d'augmentation)

---

Le Conseil décide d'augmenter les droits de place de 4 % à compter du 01/01/1986 ; et ce, après consultation des organismes professionnelles.

Forains :

- Autos-skooters.....	204,00	x 4 % =	212,00 F
- Mini-skooters.....	110,00	x 4 % =	114,00 F
- Manège enfantin.....	62,00	x 4 % =	64,00 F
- Tirs.....	62,00	x 4 % =	64,00 F
- Bancs jouets.....	55,00	x 4 % =	57,00 F
- Bals.....	310,00	x 4 % =	322,00 F

Marchands ambulants ou non :

- Marchands de légumes	15,00	x 4 % =	15,60 F
- " de vêtements	15,00	x 4 % =	15,60 F
- " de confiserie	15,00	x 4 % =	15,60 F
- " de fromages	3,00	x 4 % =	3,15 F
- " de frites	22,00	x 4 % =	23,00 F

Pesées poids publics :

- de 0 kg à 500.....	6,55	x 4 % =	7,00 F
- de 500 kg à 2 000...	11,00	x 4 % =	11,50 F
- au-delà de 2 000 kg..	15,00	x 4 % =	15,60 F

Dit que ces tarifs seront majorés de 5,00 F lorsque les pesées auront lieu les dimanches et jours fériés.

.../...

N° 7 ACHAT : URNE ET ISOLOIRS  
-----

Les élections législatives et régionales doivent avoir lieu le même jour en mars 1986 ; ce qui exigera la constitution de deux bureaux de vote. Il est donc nécessaire d'acquérir une 2e urne : la Commune n'en possédant qu'un seul exemplaire.

LE CONSEIL :

Oùï cet exposé et constatant qu'une urne supplémentaire s'avère nécessaire pour les deux élections différentes qui se dérouleront le même jour en mars 1986.

DECIDE :

- a) De faire confectionner ce matériel par un artisan local ainsi que les isoairs.
- b) De faire l'acquisition d'un compteur auprès de l'Etablissement Doublet à Pont à Marcq (Nord) au prix de 365,98 F hors taxe.

N° 8 COUPES DE BOIS  
-----

La Commune possède de çï- de-là quelques ares de bois (généralement des acacias) respectivement situés :

- La Montagne du Moulin de l'Oeuvre, section ZA n° 80 de 12 a 80 ;
- Au Boutonnier, section ZD n° 89 de 99 m2 ;
- En Devenay, section ZL n° 75, 2 moules 3/4 de bois ;
- Les friches vers "La Croix", section ZM n° 63 de 1 ha 50 ;
- La Montagne des Glaçons, section ZA n° 1 de 5 ha environ

LE CONSEIL :

Vu, l'ancienneté de ces bois et le peu d'intérêt qu'ils représentent pour la Collectivité.

DECIDE :

De faire payer :

a) La somme de 300,00 F à M.M. BOURDON et CURTIAUD, le bois situé sur la friche communale dite : "La Montagne du Moulin de l'Oeuvre", section ZA n° 80 de 12 a 80.

b) La somme de 200,00 F à M. PERRUSSET-BOUTILLON Jean pour les 99 m2 de bois situés en bordure de son terrain "Au Boutonnier", section ZD n° 89.

.../...

c) La somme de 192,50 F à M. VILLEROT Maurice de Plotter pour les 2 moules 3/4 de bois, situés "En Devenay", section ZL n° 75 (70,00 F le moule).

d) De faire exploiter le bois de 1 ha 50 environ, situé "A La Croix", section ZM N° 63.

Dit que les intéressés devront se faire connaître en mairie avant le 15/12/1985.

e) De renvoyer à une autre année la coupe de bois située à "La Montagne des Glaçons", section ZL n° 1.

#### N° 9 RESILIATION DU BAIL DE NOUHEN DANIEL DE CHARDONNAY

Par lettre recommandée avec accusé de réception, le 17/10/1985, le sieur NOUHEN Daniel de Chardonnay, demande la résiliation du bail qu'il a conclu avec la Commune à compter du 11/11/1982, le 21/02/1984 en vue d'exploiter un terrain de 9 ha 17 a 52 ca "En Devenay", section ZL n° 75, au motif : qu'il a fait l'acquisition d'un terrain de 8 ha 41 a 80 ca sur la Commune d'Uchizy.

#### LE CONSEIL :

- Vu, l'attestation de la S.A.F.E.R. Savoie-Bourgogne du 17/10/85 par laquelle Elle déclare qu'Elle a rétrocédé, à M. NOUHEN Daniel une superficie de 8 ha 41 a 80 ca, située à Uchizy, section ZB n° 85 et ZK n° 26.

- Vu, le contrat-type de fermage, approuvé par arrêté préfectoral de Saône et Loire du 12/12/1980, et l'article 831 du Code Rural, lesquels stipulent :

"La résiliation peut être demandée lorsque le preneur a acheté une ferme qu'il doit exploiter lui-même".

#### DECIDE :

D'autoriser la résiliation du bail à compter du 11/11/1985 demandé par M. NOUHEN Daniel de Chardonnay.

Dit que la superficie de 9 ha 17 a 52 ca sera louée de préférence aux jeunes d'Uchizy et autant que faire se peut, cette étendue sera divisée en deux parties : l'une de 5 ha 04 a 27 ; l'autre de 4 ha 13 a 25. Les candidatures seront reçues en mairie jusqu'au 15/12/1985.

.../...

N° 10 BAIL DE BAUDRAS PAUL D'UCHIZY

---

Le 27/07/1977, M. BAUDRAS Paul demeurant à Uchizy à conclu un bail à ferme avec la Commune, pour une durée de 9 ans à compter du 11/11/1976, afin d'exploiter 0 ha 50 a, pris sur une superficie de 2 ha, section ZM n° 63, situé au lieu-dit "A La Croix".

Ce contrat n'ayant pas été dénoncé par le preneur est renouvelable par tacite reconduction et ce, aux termes de l'article 842 du Code Rural.

LE CONSEIL :

- Vu, l'échéance du 11/11/85 du bail consenti pour 9 ans au sieur BAUDRAS Paul demeurant à Uchizy.
- Vu, l'article 842 du Code Rural stipulant : "que tout preneur "qui entend ne pas renouveler son bail doit le notifier au propriétaire 18 mois au moins avant l'expiration du bail. Qu'à "défaut de congé, le bail est renouvelé pour une durée de 9 ans".
- Attendu que M. BAUDRAS n'a pas exprimé son intention de laisser sa location de 0 ha 50 a située "A La Croix".

DECIDE :

De renouveler pour 9 ans à compter du 11/11/1985, par le canal du notaire, le bail de M. BAUDRAS Paul d'Uchizy.

N° 11 QUESTIONS DIVERSES

---

LE CONSEIL :

DECIDE :

a) De confier au Syndicat Agricole d'Uchizy, l'affaire des fusées paragrêles, à savoir :

- Déplacer la baraque construite pour le lancement des fusées sur un autre terrain "AD-HOC".
- Protéger les fusées en stock.
- Désigner un ou plusieurs tireurs de fusées en cas de menace de grêle.

b) De ne donner aucune suite au projet "Croisière sur la Saône", au motif :

Cotisations élevées et travaux d'aménagement pour l'accès du bateau au quai de la Saône trop onéreux, eu égard à la fréquence de son utilisation par les administrés.

c) De payer la personne qui sera nommée en remplacement de Mme LAFARGE, secrétaire de mairie, partant en congés de maternité, sur la base hebdomadaire de 26/39, indice majoré 215, échelle 1.

d) De payer la personne qui remplacera le cantonnier M. GUYONNET, partant en retraite, sur la base hebdomadaire de 35/39, indice majoré 222, groupe III.

Toutefois, dit que les personnes occupées à titre d'essai à l'un des emplois ci-dessus désignés, seront payées à l'heure, soit 27,00 F.

e) De donner un avis favorable à la demande de M. PERRET Jacques de Montbellet, tendant à la pose d'une antenne locale de radio, en un point culminant de "La Montagne du Moulin de l'Oeuvre".

Dit, qu'au préalable le demandeur devra indiquer l'emplacement exact de la plantation de cette antenne.

#### N° 12 SALLE COMMUNALE (APPEL DE CANDIDATURES)

---

Le Maire explique que le dossier de la salle communale est terminé et que partant, il y a lieu de procéder à l'appel d'offres restreint.

LE CONSEIL :

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De demander les candidatures aux entreprises par voix de presse "Le Progrès" journal d'annonces légales, et dans "Le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics".

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 décembre 1985

Le vingt sept décembre mil neuf cent quatre vingt cinq à vingt et une heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

=====

1°) A approuvé :

Le procès-verbal de la séance du 22/11/1985 à l'unanimité.

2°) A décidé :

a) A l'unanimité, de porter de 35 à 38, le nombre de tournées du ramassage des ordures ménagères pour l'année 1986.

b) De prendre en charge le paiement de l'avenant concernant le bail du Syndicat d'Elevage d'Uchizy.

c) De faire payer :

- 200,00 F à chacune des parties prenantes, le bois situé "A La Croix".

- 50,00 F le moule de bois de "La Grognerie".

d) D'attribuer le lot de 5 ha 04 a 27 ca à Madame LARDY Jeannine et, le lot de 4 ha 13 a 25 ca à Madame PERRUSSET Yvette, concernant la location située "En Devenay".

e) De renouveler le contrat d'entretien préventif pour le tracteur de la Commune.

3°) A fixé :

a) A 12/39e par semaine le nombre d'heures du garde-champêtre et, à 28,00 F par mois, le montant des frais de déplacement à payer à compter du 01/01/1986.

b) A 60,00 F le montant de la portion de foin à distribuer aux ayants-droit en 1986 et, à 130,00 F le montant de la taxe d'affouage à acquitter par ceux qui exploitent leur portion de foin.

4°) A refusé :

La pose d'un réacteur pour le chauffage central.

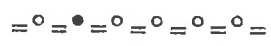
.../...

5°) A accepté :

La demande de M. PERRET Jacques de Montbellet, pour lui louer un terrain de 25 m x 25 m pour l'installation d'une radio locale, au lieu-dit "A La Montagne du Moulin de l'Oeuvre".

6°) A renvoyé :

Siné die le renouvellement du bail de chasse (échéance avril 1986).



CALENDRIER DES ORDURES MENAGERES POUR 1986

Janvier :	6 20	Août :	5 11 18 25
Février :	3 17	Septembre :	1 8 15 22 29
Mars :	3 17	Octobre :	6 20
Avril :	1 14 28	Novembre :	3 17
Mai :	5 12 20 26	Décembre :	1 15 29
Juin :	2 9 16 23 30		
Juillet :	7 15 21 28		

Soit 38 tournées

H.J.



D O N S   R E C U S   E N   1 9 8 5

1°) ASSOCIATION A.C.P.G. - C.A.T.M.

- DUCROT Benoît.....	10,00
- ROCHETTE Alphonse.....	50,00
- JOLY François.....	10,00
- PRELONGE Robert.....	50,00
- BRUSSON Joanny.....	100,00
- BRUSSON André.....	100,00
- MAIRE Paul.....	200,00
- Anonyme.....	200,00
	<hr/>
	720,00
	=====

2°) BUREAU D'AIDE SOCIALE

- Anonyme.....	72,00
- CHERVIER Maurice.....	250,00
- Vve GAUTHIER Yvonne.....	200,00
- COULON-BUCHILLET Suzanne.....	150,00
- Vve LAFARGE-BOURGEOIS Marie....	30,00
- DEFOY Charles.....	200,00
- DANANCHER Eugène.....	50,00
	<hr/>
	952,00
	=====

3°) CLUB DU 3e AGE

- CHERVIER Maurice.....	250,00
- COULON-BUCHILLET Suzanne.....	150,00
- BUCHAILLE François.....	100,00
- PROMPT Léon.....	100,00
- LEGRAND-FLORENCON Etienne.....	100,00
- Vve SAPIN-LARGE Adrienne.....	100,00
- Vve DIOCHON-BORJON Germaine....	100,00
- Vve COULON-BERARDET Marthe.....	100,00
- BOURGEOIS-MENAGER Germaine.....	100,00
- MICHEL Henri.....	100,00
- Vve PRADIER-MIGNARD Eléonore...	50,00
- Vve LAFARGE-BOURGEOIS Marie....	50,00
- Vve GRANOTTIER-BRETIGNY Juliette	20,00
- DAVID-BERRODIER Laurianne.....	10,00
- Divers.....	1,00

---

1 331,00  
=====

.../...

4°) COMITE DES FETES

- COULON-BUCHILLET Suzanne.....	150,00
- Mariage THEVENARD-JOLY.....	284,16
	<hr/>
	434,16
	=====

5°) COMITE DE JUMELAGE

- Mariage THEVENARD-JOLY.....	284,16
-------------------------------	--------

6°) COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

- Vve BRY-DENIZEAU Marcel.....	200,00
- CAILLET René.....	400,00
- CHERVIER Maurice.....	250,00
- JACOB.....	250,00
- Vve DIOCHON-BORJON Germaine.....	100,00
- COULON-BUCHILLET Suzanne.....	150,00
- Vve BERGER-BERNARDON Laurentine..	250,00
- BRUSSON André.....	300,00
- TAPERNOUX-GAILLARD.....	200,00
- Mariage THEVENARD-JOLY.....	284,16
- Mariage JAMES-COURIOL.....	134,75
- Anonyme.....	300,00
- COLLET.....	50,00
- GEOFFROY.....	50,00
- HAMMY.....	50,00
- DI LORENZO.....	50,00
- GAUDEZ Roger.....	50,00
- PERRUSSET Jacques.....	50,00
- DANANCHER Eugène.....	50,00
- GAUDEZ Georges.....	100,00
- GAUTHERON Jules.....	50,00
- PRADIER René.....	50,00
- CORLIN René.....	50,00
- LECUELLE Marcel.....	150,00
- PRADIER Jean-Charles.....	100,00
- BOURDON.....	50,00
- PRADIER Alain.....	200,00
- PAILLARD.....	50,00

---

4 068,91  
=====

.../...

7°) COOPERATIVE SCOLAIRE

---

- Crédit Agricole.....	200,00
- Vve GRANGER-BERNARD Julie...	100,00
- Vve CHERVIER-PROST Léonie...	10,00
- CHERVIER Maurice.....	250,00
- LAFARGE Jean Pierre.....	20,00
- GUYONNET-FERTET Robert.....	50,00
- TALMARD-BOURDAIS Nicole.....	50,00
- Anonyme.....	100,00
- CHEVAUX Max.....	100,00
- Spectacle enfants.....	20,00
- TAPERNOUX-GAILLARD.....	200,00
- Mariage PERRUSSET-VINCENT...	405,50
	<hr/>
	1 505,50
	=====

Les Présidents et, en particulier les trésoriers des Associations bénéficiaires de ces dons, remercient vivement leurs généreux donateurs et les assurent de toute leur affection et dévouement.

H.J.

LISTE DES PERSONNES AYANT FAIT DON DE LEUR PORTION DE  
FOIN AU PROFIT DU BUREAU D'AIDE SOCIALE ANNEE 1985

---

- Vve BAYARDON-PRELONGE Félicie
- BELOT-JOUVENCEAU Paul
- BENECH-BOURDON Antoine
- BERTOLINI-COMAT Pierre
- BICHET-MORANDAT Marcel
- BONNARDIN Pierre
- Vve BUGAUT-OLLIVARY Françoise
- CHARDIGNY Simone
- CORNUTRAIT-RAFFIN Marcel
- COULON-BUCHILLET Noël
- CURTIAUD-GAUTHRAYE André
- DECHELETTE-TIXIER Eric
- Vve DEROCHE-PERRUSSET Andrée
- DI LORENZO-FICHERA Antoinette
- DUCROT-CORLIN Benoît
- DUMAZOT-BUGAUT Gérard
- DURAND Andrée
- Vve ECHALIER-LETHENET Jacqueline
- FELIX-BRUNET Robert
- GHIZZONI-MOTTET Daniel
- GILLET Marguerite
- GOIN-OLLAGNIER René
- Vve GUICHARD-PRADIER Arlette
- GUYONNET-BRUNET Jean Marc
- Vve JANNET-BOYER Gabrielle
- JANNET-COLIN Michel
- **Anonyme**
- Vve JUEN-DESRAY Berthe
- Vve LAGAY-TROLY Marthe
- LARDY-LUSSIAUD Martial
- LARGE-COCOgne Bernard
- LECLERCQ-KUETHORTH Jean-Pierre
- LEGRAND Etienne
- MAGNON-MOREAU Maurice
- MEYRIEU Pierre
- MOIROT-ERNOULT François
- NICOLAS-DUCROT Jean Pierre
- OLIVERES-CHARRIN Roger
- PARNOTTE-MOREL François
- PERNOT-BOZETTO Guy
- PRADIER-DERANGERE Alain
- ROUSSEL-LABAT Patrick
- ROUX-FOLLET Jean Max
- SALLET-BRIDON Gérard
- Vve SALLET-MEUNIER Marie
- SPANU-ARBEZ Marie-Jeanne
- TALMARD-GUYONNET Jean
- TALMARD Paul
- TALMARD-DUPUIS Philibert
- VERNET-SIRAUD Maurice
- PRADIER-CHEVAUX René

51 personnes x 60,00 F = 3 060,00 F  
=====

Que toutes ces personnes en soient vivement  
remerciées.

H.J.

ETAT CIVIL

Nos joies et nos peines

Naissances :

- Stéphanie DESMARRIS.....	le 09/01/1985
- Benjamin, Philippe BOURDON.....	le 17/01/1985
- Anthony GENRET.....	le 07/09/1985
- Ivan PARNOTTE.....	le 09/09/1985
- Marjolaine GRAVALLON.....	le 27/09/1985

Mariages : dans la Commune

- THEVENARD Pierre et JOLY Françoise	le 30/11/1985
--------------------------------------	---------------

En dehors de la Commune

- PERRUSSET Marc et VINCENT Corinne.	le 04/09/1985
- JAMES Patrick et COURIOL Christine	le 14/12/1985

Décès :

- BERGER Jules à 80 ans.....	le 13/09/1985
- Vve BONNETAIN-BERNARD à 98 ans....	le 13/10/1985
- BOUGET Claude à 80 ans.....	le 02/09/1985
- BRY Marcel à 81 ans.....	le 17/01/1985
- BRUSSON-RONGIER Marthe à 77 ans...	le 24/09/1985
- CAILLET René, Alexis à 77 ans.....	le 20/01/1985
- CINQUIN Hermin, Hippolyte à 74 ans	le 24/12/1985
- DESCHAMPS-BUCHILLET Claudine à 96 ans	le 02/03/1985
- DIOCHON Joseph à 82 ans.....	le 17/06/1985
- FOLLET Marceau à 70 ans.....	le 10/04/1985
- GAUTHIER Lucien à 73 ans.....	le 27/02/1985
- GONNET Gaston, René à 65 ans.....	le 31/08/1985
- LAGAY Charles à 56 ans.....	le 04/06/1985
- PROST-CHERVIER Léonie à 94 ans....	le 17/02/1985
- PITIOT-BERGER Julie à 93 ans.....	le 13/12/1985
- ROY Marcel à 72 ans.....	le 18/12/1985
- SAPIN-BRAVARD Louise à 79 ans.....	le 07/09/1985
- TAPERNOUX-GAILLARD Angèle à 94 ans	le 19/10/1985

INTERVENTIONS DES POMPIERS EN 1985

Feux de cheminée :

- chez M. PRADIER Jean Charles
- chez M. DI LORENZO Emile
- chez M. CROIZET Jean Claude
- chez M. PERRET Albert
- chez M. PERRUSSET Jean
- chez M. LARDY Martial
- chez M. BELOT Paul
- chez M. PERRUSSET Jean Pierre
- chez M. PRADIER Alain
- chez M. JANNET Michel
- chez M. LARDY Martial
- chez M. CORNU Marcel

Compteurs d'eau  
et inondations :

- chez M. LENOIR Roger
- chez M. BLANCHARD
- chez M. LECUELLE Marcel
- au CAMPING NATIONAL 6 (inondations)

Nid de guêpes et  
de frelons :

- chez M. TREMEAU Jacques
- chez M. SALLET
- Chez M. WHEELER John
- au CAMPING NATIONAL 6
- Chez M. MEYRIEUX Pierre
- Chez M. GELMINI Serge
- Chez M. GEOFFROY Joannès
- à l'école

Le Chef de Corps  
M. CROIZET J. Claude

LA VIE COMMUNALE N° 682

=°=°=•=°=•=°=°=°=°=°=°=

BENERVILLE (CALVADOS) : LE RESULTAT DES COURSES

Il n'y a pas beaucoup de communes qui peuvent se vanter d'avoir baissé les impôts locaux de 20 % en 1985. Alors, il faut tirer un coup de chapeau au maire de Bénerville (Calvados), Guy Nenegaux, qui a réussi cette performance... avec la collaboration tout à fait involontaire de la commune voisine de Deauville.

Nouvellement élu en 1983 Guy Nenegaux a été le premier à s'apercevoir que le champ de courses de Deauville était, en réalité, installé pour les 3/4 sur le territoire de sa commune - On y trouve en particulier les tribunes et le parking - Après avoir fait établir un relevé cadastral très détaillé, il est donc allé voir Mme le Maire de Deauville. Anne d'Ornano, pour lui réclamer sa part des revenus du champ de courses, à savoir la somme d'un million de francs par an. Considérant que la situation durait depuis 10 ans, sans que la commune de Bénerville ait jamais touché un centime de redevance, il demandait le versement immédiat d'un arriéré de 10 millions de francs.

La bataille a été dure - La municipalité de Bénerville, pour faire pression sur sa puissante voisine, est allée jusqu'à interdire l'entrée du parking pendant 2 semaines et à demander au tribunal que l'hippodrome de Deauville prenne désormais le nom de Bénerville !

Elle n'a pas obtenu ce changement d'appellation ni le versement d'un arriéré, mais elle a eu gain de cause pour le versement d'une annuité d'un million de francs. C'est cette manne providentielle qui a permis d'alléger, cette année, la charge fiscale des habitants.

Curieusement, le Conseil général du Calvados, présidé par M. Michel D'Ornano, n'a pas jugé bon d'accorder la moindre subvention à la commune de Bénerville, en 1984, pour l'amélioration de son réseau routier, alors que les travaux avaient été jugés prioritaires. Mais M. le Maire est persuadé que ce n'est que partie remise.

.../...

LA VIE COMMUNALE N° 680-681

ORNOICHE (HAUTE-SAONE) LA COLERE DE M. LE MAIRE

"Moi aussi j'ai envie de faire du bruit !". Ainsi s'exprime le maire d'Ornoiche (Haute-Saône) M. Guy Rose, 36 ans, Réussira-t-il à faire plus de bruit que les mirages de la base de Luxeuil ?

C'est d'eux que vient tout le mal. Ornoiche village de 75 âmes, n'est qu'à deux kilomètres à vol d'oiseau de l'aérodrome militaire. Elle est en plein dans la zone de bruit "fort" qui l'entoure. Ce qui bloque complètement son expansion. Une directive d'aménagement nationale précise en effet que les constructions nouvelles à l'usage d'habitation sont interdites dans ces zones. Impossible de faire du neuf. Tout juste a-t-on le droit de réparer les anciennes maisons, à condition de prévoir l'isolation acoustique spéciale.

M. le Maire ne veut pas admettre, pourtant, que le village soit condamné à mourir. En fait, dit-il, le bruit des avions nous gêne très peu, deux ou trois fois par mois, et encore... Tout dépend du vent. Et j'ai des demandes de constructions que je ne peux satisfaire à cause de la réglementation". L'adjoint au maire conclut "on a le bruit, mais pas les crottins...", voulant dire par là que la base aérienne n'a que des retombées néfastes, et pas "d'engrais" pour le village qui ne compte plus que 10 jeunes mais qui veut survivre.

"GUERRE DES CARS"

Un supermarché de Malestroit (Morbihan) a décidé de fêter le premier anniversaire de sa création en organisant des tournées gratuites de ramassage par car de la clientèle à travers la campagne environnante. Cette initiative a suscité la colère des petits commerçants, vite suivis par les maires de trois communes.

Deux d'entre eux demandent "d'annuler les arrêts de cars prévus dans leur bourg".

Le troisième (maire de Ruffiac) est plus catégorique : "je me vois dit-il dans l'obligation d'interdire le passage du car sur le territoire de ma commune". Ce coup de sang des élus locaux est justifié par la crainte de voir disparaître les petits commerces ruraux. "Ils sont la source de vie de nos villages... disent les maires, ils ont bien du mal à tenir... où va-t-on si de surcroît, on vient raccoler la clientèle jusque chez nous ?"

.../...



LHERM : DES RUES SANS NOM

Avec une population de plus de 1 800 habitants, Lherm (Haute-Garonne) est sûrement l'une des rares communes de cette importance à ignorer les plaques de rues. En ces temps modernes, où l'on met des étiquettes partout, le fait mérite d'être souligné. Pas de nom de rues, pas de numéro aux maisons. Si un étranger à la commune cherche quelqu'un, on l'invitera gentiment à prendre "la première à droite", et puis "la 3e à gauche après la fontaine". Le facteur, lui, est un gars du pays. Il connaît tout le monde. Pas de problèmes.

Combien de temps Lherm pourra-t-il tenir sans nom de rue ? M. Le Maire s'interroge. Un important lotissement a été créé, où les promoteurs ont fait fleurir les pancartes : "Placette du Trianon", "Résidence de l'Orangerie". La population change, et le facteur sera forcément remplacé un jour. La municipalité devra s'aligner sur les autres communes. En attendant un bon plan d'occupation des sols !

+°+°+°+°+°+°+°+

LA VIE COMMUNALE N° 683

UNE ADMINISTREE BIEN ENCOMBRANTE

Trop c'est trop. Un maire se réjouit toujours quand ses administrés s'intéressent à la vie locale mais de là à passer des journées en mairie pour éplucher les documents il y a une marge à peine supportable.

C'est ce qui se passe à Saint Laurent (Cher). Blanche Rondet, 81 ans, veuve d'un retraité de la gendarmerie habite la maison voisine de la mairie. Et depuis 40 ans Mme Rondet a pris l'habitude de venir chaque matin en mairie pour compulsier les registres, relire tous les comptes rendus municipaux... prendre des notes sur chaque affaire... Bref, une pensionnaire bien gênante pour les employés municipaux qui se sentent perpétuellement épiés.

Il y a quelque temps, un usager est venu traiter une affaire "confidentielle". Il demande le départ de Mme Rondet qui refuse. L'altercation qui en a suivi, a nécessité l'appel des gendarmes de Neuvy sur Barangeon.

Ils ont raccompagné "l'observatrice" chez elle.

.../...

Mme Alloteau, maire de Saint Laurent, a donc décidé de protéger la discrétion de ses concitoyens qui aimeraient venir en mairie sans témoin. Mais comment faire ? Peut-on limiter le temps de présence dans une mairie ? Peut-on en interdire l'accès à ceux qui s'intéressent de trop près à la vie locale ? Délicates questions auxquelles va devoir répondre le sous-préfet de Vierzon. Madame le maire est en effet sur le point de prendre un arrêté municipal dans ce sens. Une affaire intéressante à suivre...

### NICE... 18 FOIS JUMEEE

Et de 18 ! Nice détient un joli record... Elle est jumelée avec 18 villes ! Nouméa est la dernière en date. Mais d'autres candidats frappent déjà à la porte.

"Il ne se passe pas de mois sans que nous recevions des propositions de jumelage du monde entier, dit Jacques Médecin, maire de Nice. Notre ville est une jolie fille très courtisée".

Et chacun a de bonnes raisons de proposer le mariage. Les premières villes ont fait valoir leur vocation touristique. Venise et Rio de Janeiro ont aussi un carnaval très célèbre. D'autres agglomérations ont mis en avant la tradition culturelle. Nuremberg par exemple... Kamakura au Japon ou Houston (U.S.A.) ont des Universités dynamiques et les échanges d'étudiants en sont facilités.

Mais que dire de l'alliance avec Yalta (U.R.S.S.) ou Cape Town (Afrique du Sud) sinon qu'il s'agit de jumelages purement politiques. Pourquoi, par ailleurs, accepter un rapprochement avec trois villes italiennes (Cunéo, Sorrente et Venise) ? Pourquoi envisager une nouvelle idylle avec Osaka ou Miami alors que des villes japonaises et américaines figurent déjà sur la liste.

Bref... l'intérêt économique de tous ces jumelages échappe parfois à beaucoup de Niçois qui estiment qu'une délégation de 15 personnes se déplaçant à l'autre bout de la planète commence à coûter cher. "Le temps du folklore est terminé" reconnaît Maurice Valéry, conseiller municipal : Nous allons agir en fonction du business... un jumelage doit avoir des retombées économiques...

x que

<sup>x</sup>  
D'autant plus la plupart des villes mariées avec Nice entretiennent des rapports purement épistolaires... très éloignés des échanges commerciaux dont on pouvait rêver.

Désormais, Nice la belle fera les yeux doux aux riches héritières. Money is Money.

En attendant, Nice envisage d'organiser le congrès des villes jumelées en 1987. Personne ne lui contestera la compétence...

.../...

DAMVILLE (EURE) : PAYEZ OU PARTEZ !

En vertu d'une circulaire publiée au Journal Officiel du 4 avril dernier, une commune qui accueille dans ses écoles des enfants d'une autre commune est en droit de demander à celle-ci une compensation financière. Mme Le Maire de Damville, Mme Charpentier, a aussitôt fait le compte des enfants "venus d'ailleurs" qui fréquentent les établissements scolaires de sa commune : 23 dans le primaire, 17 en maternelle. Puis elle a adressé la note aux maires concernés : 3 000 F par élève en primaire, 5 000 F en maternelle. "Si vous ne payez pas, nous refuserons vos enfants à la prochaine rentrée".

Du côté des parents d'élèves "hors commune", on s'indigne. "Damville est un chef-lieu de canton. Cette situation de capitale a des avantages et des inconvénients qu'il faut accepter. Les habitants des communes environnantes font travailler le commerce local. Quant aux écoles, il faut considérer que les frais de chauffage, d'électricité, de personnel, d'amortissement des locaux restent fixes, avec ou sans élèves de l'extérieur".

Une seule municipalité, celle du Sacq a accepté les conditions de Mme le Maire de Damville. D'autres ont refusé en espérant que les parents se décideront ainsi à rapatrier leurs enfants et regonfleront par là-même les effectifs de l'école locale, menacée de fermeture.

En tout état de cause, l'inspection académique a confirmé que le maire avait effectivement le droit de refuser tel ou tel élève et que le directeur d'école devait tenir compte de sa décision.

DES BOURSES MUNICIPALES A TARARE

Tarare (12 000 habitants), dans le Rhône, est la capitale française du rideau. On y fabrique 80 % des voiles qui servent à la confection des rideaux. Mais l'économie a besoin de se diversifier. Pour favoriser la création de nouvelles entreprises, le maire et ses adjoints ont décidé de renoncer à leurs indemnités pendant 6 mois et de consacrer la somme (120 000,00 F) à la création de 12 bourses de 10 000,00 F qui viendront encourager les 12 premiers emplois créés. C'est un geste qui mérite d'être salué. Les 5 premières bourses ont été données à un jeune entrepreneur qui a ouvert un atelier de petite mécanique. Il en reste sept, qui attendent preneur... Avis aux amateurs.

.../...

### HEP TAXI !

Le Maire de Nice a décidé de frapper fort pour mettre un terme aux abus répétés de certains chauffeurs de taxi ; Jacques Médecin a en effet radié à vie... un chauffeur qui pratiquait des prix exorbitants dans sa ville. Après plusieurs avertissements le taxi a dû remettre son "numéro" et il ne pourra plus jamais exercer sa profession à Nice.

C'est une mesure extrêmement sévère et exceptionnelle mais Monsieur le Maire veut ainsi rappeler à l'ordre certaines "brebis galeuses" de la profession.

A l'aéroport de Nice-Côte d'Azur le laxisme dépasse les bornes (kilométriques). Des chauffeurs sélectionnent leurs clients en recherchant ceux qui se rendent dans les villes voisines les plus éloignées. Certains voyageurs à destination de Nice ont dû attendre des dizaines de minutes avant de pouvoir embarquer. Sans parler des prix et des artifices utilisés pour masquer les compteurs.

### TIERCE MUNICIPAL

Les élus locaux sont de plus en plus souvent invités à payer de leur personne, pour animer les fêtes locales. A Benon (Manche), cet été, les 15 conseillers municipaux (dont une femme) ont été mobilisés par le Comité des Fêtes pour participer à un "tiercé municipal". Les spectateurs devaient parier sur les trois conseillers ayant le plus de souffle. L'épreuve consistait à souffler successivement et en public dans un énémomètre. L'an dernier, les parieurs avaient été invités à deviner quels étaient les trois plus grosses paires de mollets du conseil municipal... l'année précédente quels étaient les trois plus lourds.

A Juillac (Corrèze), commune natale de Patrick Sabastien, on a eu une idée semblable. La fête du 15 août s'est terminée par la pesée publique de tous les maires du canton.

La charge de maire est décidément de plus en plus pesante...

Bonne initiative du maire de Bissières (Calvados), qui a transformé le presbytère de la commune en gîte rural. "Trop de communes normandes ont vendu leur presbytère à des résidents secondaires", déclare M. le maire. Malgré ses faibles ressources, Bissières (117 habitants) tient à garder le patrimoine communal. Le coût des travaux s'est élevé à 300 000,00 F... Le marché a été couvert par des subventions, et les travaux ont été réalisés aux moindres frais par le cantonnier assisté d'un jeune chômeur.

.../...

UN DROLE DE SECRETAIRE

D'un seul coup, le Tribunal de Grande Instance de Rennes a déclaré "décédés" 370 habitants de la petite commune de Saint Brice en Coglès (Ille et Vilaine). L'explication ? depuis plusieurs années, le secrétaire de mairie ne prenait plus la peine de tenir les registres d'état-civil de la commune. Les gens naissaient, se mariaient, mais ne mouraient officiellement jamais. Le secrétaire de mairie ne se fatiguait pas davantage à répondre aux demandes de renseignements de la gendarmerie, des notaires ou des particuliers. La jeune femme qui, pendant 5 mois, a été détachée du syndicat de communes pour régulariser six ans de pagaille a dû réaliser, au total, 520 régularisations, pour 2 500 habitants.

Comment en est-on arrivé là ! "Je lui avais fait entièrement confiance, dit le maire. Comme beaucoup de mes collègues, je ne regardais jamais l'état civil. Et comme c'est lui qui recevait les lettres de réclamations en mairie, il les ouvrait et les faisait disparaître." Le maire a révoqué le secrétaire de mairie, après que celui-ci ait été rétrogradé par la Commission de Discipline. Mais, comble de culot, le secrétaire a porté plainte devant le Tribunal Administratif pour révocation abusive ! Et il a eu gain de cause. Un maire, estime le Tribunal, ne peut ajouter la révocation à la sanction disciplinaire.

+°+°+°+°+°+°+

LA VIE COMMUNALE N° 684

LA BAGUETTE DE LA COLERE

Saint-Thurin (Finistère) n'avait plus de boulanger. M. et Mme Louis, un couple vosgien de 28 ans a donc choisi il y a deux ans de venir s'y installer. Une boulangerie pour 750 habitants c'est rentable. Or depuis 6 mois... deux magasins d'alimentation se sont mis de la partie. Eux aussi, vendent du pain. Les deux jeunes gens ont accusé le coup assez durement... au point que, pour protester, ils ont jeté une fournée entière de baguettes sur le trottoir.

Aujourd'hui le village est coupé en deux. Les arguments des adversaires du couple semblent bien légers : "Quand leur bébé est né, ils ont offert des dragées à certains et pas à d'autres", commente une habitante... Un exemple parmi d'autres des difficultés à s'intégrer dans un village...

JARMENIL (VOSGES) : LA VOIE DE LA SOLIDARITE

Début septembre, les 355 habitants de Jarménil ont reçu la lettre suivante, signée de leur maire :

"J'ai l'intention d'organiser une journée de

.../...

solidarité communale pour la réfection de la voirie qui prend une part substantielle dans le budget de la commune. J'invite les bras courageux à se munir d'une pelle, d'une pioche ou d'une heure pour cette journée...".

37 paires de bras, soit un administré sur 10, sont venus au rendez-vous du "grand retroussage de manches", pour reprendre l'expression d'un courageux bénévole. Dès 8 heures du matin, ils étaient en place pour remettre en état une voie communale de 3 km. Il s'agissait de l'élargir, de débroussailler les talus et de reboucher de nombreux trous.

"C'est du folklore ! C'est de la foutaise !" avaient dit certains... Au cours du repas offert par la municipalité aux bénévoles, le maire a répondu que cette "foutaise" avait tout de même permis à la commune de réaliser une économie d'un million de centimes. Sans compter l'intérêt que peut représenter une telle expérience de solidarité entre des administrés.

#### PELTRE (MOSELLE) : UNE EGLISE POUR UN FRANC

Jusqu'à ces dernières semaines, Peltre (Moselle) était une commune exceptionnelle : elle était peut-être la seule en France à ne pas être propriétaire de son église et de sa mairie. Les deux édifices appartenaient aux héritiers de l'ancien châtelain de la commune, M. De Gargan, qui les avait fait construire à ses frais en 1834 et qui en avait donné la jouissance à la commune. En échange la commune avait accordé des droits de chasse sur ses propriétés. Le riche châtelain avait offert, dans les mêmes conditions, une école qui, aux termes du bail de jouissance, devait nécessairement accueillir des petits catholiques.

Les relations entre la municipalité de Peltre et la famille propriétaire ont toujours été bonnes, les élus prenant soin d'entretenir les bâtiments qui leur étaient confiés. Mais, récemment, les héritiers ont souhaité se débarrasser de cet étrange et inutile patrimoine. Un accord a été trouvé, la commune s'étant lourdement endettée pour assurer la réfection de la tribune, l'église a été cédée pour le franc symbolique. Pour la mairie et l'école (qui est devenue un foyer de personnes âgées), les Domaines ont fait une estimation globale : 370 000,00 F, qui a été acceptée.

150 ans après leur construction, l'église et la mairie seront désormais propriété communale.

LA VIE A UCHIZY EN 1985

---

Fréquentation de la salle de réunions

<u>JANVIER</u> :	16	:	Réunion	Autonome-Viré
	16	::	"	Syndicat Agricole
	20	:	"	Comité de Jumelage
	23	:	"	Autonome-Viré
	24	:	"	Ecole
	24	:	"	Comité Cycliste
<u>FEVRIER</u> :	5	:	"	des Sociétés
	7	:	"	C.U.M.A.
	15	:	"	Les Amis de la Musique
	18	:	"	Comité de Jumelage
	26	:	"	Comité des Fêtes
	28	:	"	Crédit Agricole
<u>MARS</u> :	5	:	"	C.U.M.A.
	6	:	"	Club du 3e âge
	14	:	"	Crédit Agricole
	15	:	"	Comité Cycliste
	31	:	"	Syndicat Elevage
<u>AVRIL</u> :	1	:	"	Les Amis de la Musique
	9	:	"	Comité de Jumelage
	11	:	"	Comité des Fêtes
	14	:	"	Syndicat d'Elevage
	29	:	"	Comité de Jumelage
<u>MAI</u> :	1	:	"	Club du 3e âge
	19	:	"	Parti Communiste Français
<u>JUIN</u> :	7	::	"	Parti Communiste Français
	27	:	"	Société de Chasse
<u>JUILLET</u> :	16	:	"	Comité des Fêtes
<u>SEPTEMBRE</u> :	5	:	"	Syndicat des Fruits
	6	:	"	Parti Communiste Français
	13	:	"	Société de Chasse
	15	:	"	Mutuelle bétail
	17	:	"	Les Amis de la Musique
<u>OCTOBRE</u> :	3	:	"	Spectacle enfants
	25	:	"	Les Amis de la Musique
<u>NOVEMBRE</u> :	14	:	"	Jardins Familiaux
	15	:	"	La Boule Sarrasine
	22	:	"	Comité des Fêtes
	23	:	"	Parti Communiste Français
	25	:	"	Syndicat Elevage
<u>DECEMBRE</u> :	12	:	"	Comité des Fêtes

VOUS VOULEZ CONSTRUIRE, AMENAGER, ACHETER UNE MAISON :

---

LE C.A.U.E. EST A VOTRE SERVICE  
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, issu de la Loi sur l'Architecture de 1977, est un organisme indépendant au service public. Il a été mis en place par le Conseil Général de Saône et Loire en 1979.

Composé d'architectes, d'un ingénieur et d'une paysagiste, il est à la disposition des particuliers, des associations et des communes afin de les conseiller pour tout ce qui concerne l'Architecture et le Cadre de Vie.

Il est financé par le Département et par diverses ressources publiques (Etat, Région,...) ce qui lui permet d'offrir :

UN SERVICE GRATUIT

Les techniciens du C.A.U.E. assurent une mission de conseil, ils ne font pas de maîtrise d'oeuvre (ni projet, ni suivi de chantier).

En 1984, 700 personnes environ ont fait appel au C.A.U.E. pour :

- Etudier l'agrandissement, l'aménagement ou la transformation de leur maison.
- Se documenter avant de construire une maison.
- Se renseigner sur les qualités d'un terrain ou d'une maison avant de l'acquérir.
- Prendre des conseils techniques et esthétiques avant de refaire une façade, percer une fenêtre, modifier un toit ou réaliser une salle de bains.

Pour les particuliers, le C.A.U.E. c'est d'abord un technicien compétent qui vous écoute, mais c'est aussi :

- Un centre d'information sur l'Architecture (livres, brochures, films, diapositives, etc...).
- Un organisateur de colloques, visites et voyages d'information dans le domaine du Cadre de Vie.

C'EST UN SERVICE GRATUIT

Pour contacter le C.A.U.E., téléphoner au 85.58.34.12 pour prendre rendez-vous avec un architecte-conseiller.

H.J.



VEHICULES AUTOMOBILES

ARRETE

A compter du 15 novembre 1985, la délivrance dans le Département de Saône et Loire de certificats d'immatriculation dans une série normale concernant les véhicules automobiles de plus de cinq ans d'âge est subordonnée, à l'occasion de tout changement de propriétaire ou de locataire, à la présentation, en sus des pièces habituellement exigées, d'un certificat de moins de six mois remis par un centre de contrôle agréé dans un département attestant que le véhicule concerné a subi une visite technique selon la norme AFNOR NF-X-50-201 (édition de novembre 1980).

Ce certificat appelé "Certificat de passage dans un centre de contrôle" doit être conforme au modèle annexé à l'arrêté susvisé du 5 juillet 1985 (J.O. du 12 juillet 1985), modifiant l'arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules.

Dans le cas où l'immatriculation des véhicules est subordonnée à une réception à titre isolé, le procès-verbal de réception remplace le certificat visé à l'alinéa ci-dessus.

Les dispositions de l'article ci-dessus s'appliquent aux véhicules d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes du genre :

- Voiture particulière (abréviation "VP"),
- Camionnette (abréviation "CTTE"),
- Véhicule automoteur spécialisé (abréviation "VASP") ou d'un genre ancien correspondant (abréviation "VTST" ou "VTSU"), à l'exception des véhicules de collection.

Le Secrétaire Général de la Préfecture de Saône et Loire, les Commissaires Adjointes de la République sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture, publié et affiché dans toutes les communes du Département.

Fait à MACON le 04/11/1985

Signé : le Préfet,  
Commissaire de la République  
de Saône et Loire

RIEZ C'EST LA SANTE !!!

Au restaurant

- Garçon, alors cette andouille, elle vient !!!!
- Je ne savais pas que Monsieur attendait quelqu'un.

=====

Docteur, dit "Le Belge", je suis très ennuyé, car je parle en dormant.

- Ce n'est pas très grave, cela arrive à tout le monde.
- Oui, mais moi, ça fait rire mes camarades de bureau.

=====

Un homme entra dans une librairie et demanda au vendeur un traité sur l'intelligence.

Alors le vendeur envoya le client au rayon "fichier"

=====

Mon mari est terriblement jaloux !  
Comme c'est ridicule !  
Le vôtre ne l'est pas ?  
Pas du tout  
Comme c'est humiliant !

=====

Tiens, la femme du chef de gare est malade ?  
Oui, il paraît qu'elle déraille...



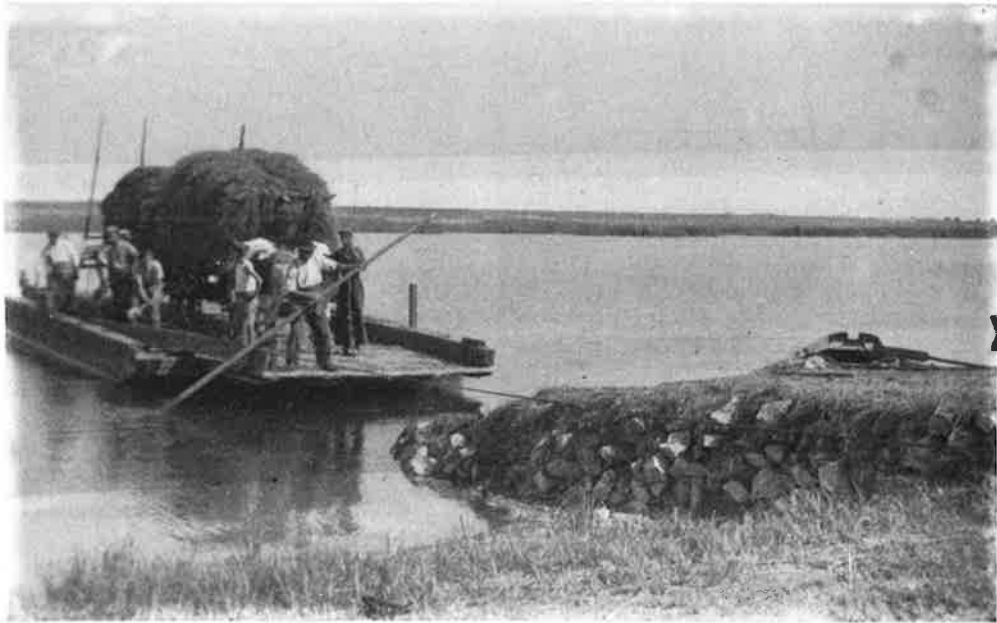
APRES

-----



AVANT

-----



Bac sur la Saône en 1944



Pont d'Uchizy en 1944



Inondations de la Saône  
en 1955

